

APPEL À PROJETS EAU 2024

Le Département souhaite soutenir les projets des collectivités pour une meilleure gestion de l'eau dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

OBJECTIFS



QUELS PROJETS SOUTENUS ?

La performance des service



- ▶ Etudes de transfert de compétences
- ▶ Gestion patrimoniale (études) : révision des schémas directeurs
- ▶ Gestion patrimoniale (travaux) : réhabilitation de branchements
- ▶ Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif
- ▶ Réhabilitation de branchements d'assainissement non conformes
- ▶ Mise à niveau de certains équipements en secteur rural



La modernisation et l'innovation technique



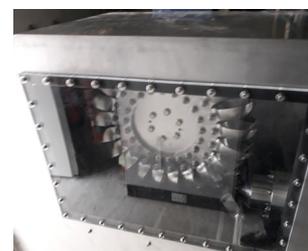
- ▶ Mise en place de réseaux intelligents
- ▶ Autonomie énergétique pour site isolé
- ▶ Mise en oeuvre de procédés à caractère innovant et expérimental



La valorisation énergétique (études)



- ▶ Amélioration de l'efficacité énergétique d'ouvrages
- ▶ Promotion du turbinage sur réseau
- ▶ Projets innovants de valorisation énergétique



La connaissance de la ressource en eau



- ▶ Suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau
- ▶ Partage et optimisation de la ressource
- ▶ Etudes de recherche en eau
- ▶ Equipements pour l'autocontrôle de la qualité de l'eau



Crédits photos : Département de la Savoie

COMMENT ?

- ▶ Taux jusqu'à 60 % pour les études et jusqu'à 40% pour les travaux
- ▶ Bonus de 20 % aux gestionnaires structurés à l'échelle intercommunale (EPCI et communes nouvelles) uniquement sur les territoires ruraux (hors communautés d'agglomération)
 - ▶ Dossier déposé impérativement avant le démarrage des opérations (possibilité de demande de démarrage anticipé des travaux si ces derniers sont imminents)
 - ▶ Projets éligibles majoritairement en section d'investissement et à la marge en fonctionnement (uniquement certaines études)

Pour plus de détails voir le règlement de l'appel à projets

BÉNÉFICIAIRES

- ✓ Gestionnaires d'eau potable et/ou d'assainissement :
 - 1) à l'échelle intercommunale ainsi que les communes nouvelles et, sous certaines conditions, les communes seules (dérogation nécessaire)
 - 2) qui appliquent une tarification supérieure ou égale à 1,50 € HT/m³ pour l'eau potable et à 1,50 € HT/m³ pour l'assainissement (sur la base d'une consommation de 120 m³)
- ✓ Gestionnaires de la compétence GEMAPI (éligibles uniquement pour le volet «Connaissance de la ressource»)

CALENDRIER

Appel à projets annuel

Dépôt des dossiers :

jusqu'au 30 juin 2024

Décision de financement :

Commission à l'automne 2024

POUR CANDIDATER

Règlement complet de l'appel à projets
disponible à cette adresse :

https://www.savoie.fr/web/sw_131051/eau

Priorité aux projets :



- ▶ portés par une structure intercommunale
- ▶ cohérents avec une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique
- ▶ comportant des enjeux règlementaires et environnementaux
- ▶ inscrits dans une programmation pluriannuelle (PPI/PPF)



Credits photos : Département de la Savoie



Pour plus d'informations, contactez
Direction de l'environnement / Service Eau
04 79 96 75 69 et environnement@savoie.fr